



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ORGANISATION
TERRITORIALE ET DES
PROFESSIONS DE SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 09/12/2022

Monsieur le président du FFMKR, cher Sébastien GUERARD
Monsieur le président du syndicat Alizé, cher François RANDAZZO
Monsieur le président du SNMKR, cher Guillaume RALL

Messieurs les présidents, *Cher Jeanin,*

Je tenais à vous écrire alors que les négociations avec l'Assurance Maladie autour de l'avenant 7 de la convention nationale des masseurs kinésithérapeutes, débutées depuis plus d'un an, touchent à leur fin.

La priorité du Gouvernement est d'assurer un égal accès à la santé, à la prévention et à des soins de qualité pour l'ensemble de nos concitoyens sur le territoire. Dans cet objectif, les masseurs-kinésithérapeutes jouent un rôle important au cœur de notre système de santé et leur place doit encore être renforcée en tant que professionnels de la santé des personnes en situation de dépendance ou à risque de perte d'autonomie. Au regard des enjeux de vieillissement de la population et d'accroissement des besoins en matière de suivi des pathologies chroniques, ce renforcement du rôle du masseur-kinésithérapeute en matière de prévention, de repérage de la fragilité et de prise en charge des patients complexes constitue une ambition forte du Gouvernement en lien avec l'Assurance Maladie, ambition que je sais partagée par une large partie de la profession.

Pour que cette ambition puisse se déployer sur l'ensemble du territoire, la réduction des inégalités d'accès aux soins de kinésithérapie apparaît comme un véritable enjeu pour notre système de santé pour ne pas entraîner de pertes de chance pour les patients et leur garantir, partout, une égale qualité de prise en charge. A ce titre, je tiens à réaffirmer l'importance de l'intervention des professionnels de la kinésithérapie auprès des patients au domicile, en EHPAD et en établissements de santé et médico-sociaux.

Je sais que les discussions de ces derniers mois ont permis d'aboutir à une proposition qui vise à répondre à ces enjeux à travers de nouveaux outils conventionnels. Je sais aussi que ces discussions ont, une nouvelle fois, mis en exergue les problématiques autour du coût de la formation en kinésithérapie. Aujourd'hui encore, l'accès financier aux études de kinésithérapie demeure en effet compliqué pour de nombreux étudiants et engendre des difficultés lors de l'entrée dans la vie professionnelle.

Aussi, je peux vous apporter l'engagement qu'un travail est lancé et que les services du ministère, en lien avec les ARS, sont mobilisés afin de proposer une réponse à cette situation. A cette fin, un groupe de travail mené sous l'égide de mes services vous associant ainsi que les services de l'assurance maladie sera mis en place prochainement.

Je vous prie d'agréer, messieurs les présidents, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès Firmin Le Bodo, **Agnès FIRMIN LE BODO**